



RESUME NON TECHNIQUE

1 RESUME NON TECHNIQUE DU DOSSIER

Dans le cadre de son développement et de l'amélioration continue de son fonctionnement, AUTAA Logistique va stocker pour TOYAL des fûts contenant de la pâte d'aluminium sur le site de Pardies (64).

Ce site va donc être spécialement réaménagé pour accueillir ce stockage.

Ce site sera soumis à Autorisation au titre de la rubrique 1450 avec une capacité de stockage de maximum 100 tonnes.

De ce fait, l'activité sera soumise à autorisation.

Un dossier de demande d'autorisation environnementale doit être réalisé.

Le process est simplement du stockage de fûts, sans manipulation du produit.

L'activité de stockage peut présenter des risques. Mais ceux-ci sont limités voire supprimés par diverses mesures portant sur l'éloignement des tiers, le nettoyage régulier des installations, la conception des bâtiments et le process.

En l'occurrence, les effets de l'activité sont minimes et ne présentent que de faibles gênes pour le voisinage.

Éléments naturels et humains :

La volumétrie du bâtiment forme un ensemble s'intégrant bien dans l'environnement sachant que le bâtiment est déjà existant.

Analyse des effets temporaires de l'installation :

Les périodes transitoires pendant lesquelles l'exploitation est différente des périodes de marche « normale » sont les périodes d'arrêts programmés (extrêmement rares) ou accidentels « défaut de fonctionnement ». Une maintenance régulière des différents équipements permet de garantir un bon fonctionnement des installations et de limiter les risques de panne.

Impact possible sur les eaux :

Le site est alimenté via le réseau communal en eau potable. Il n'y a pas d'eau de process.

En fonctionnement normal, l'établissement n'est pas à l'origine de rejet d'eau car il n'y a pas d'eau de process. Il n'y a donc pas de rejet pollué dans le milieu naturel.

De ce fait, en fonctionnement normal, le site n'a aucune incidence sur les zones naturelles protégées.

En cas d'incendie dans le bâtiment, la quantité d'eau utilisée sera nulle en raison de la nature des produits car l'eau sera inopérante.

Seul le sable sera efficace (matière minérale).

De plus, des procédures d'exploitation et consignes de sécurité sont portées à la connaissance des Services d'Incendie, ainsi que des aménagements et des équipements apportés dans les installations.

Impact possible sur l'air :

Les sources de rejets atmosphériques de l'activité sont nulles, seuls quelques camions seront en mouvement pour la réception et l'expédition des fûts.

En fonctionnement normal, l'établissement n'est pas source de pollution atmosphérique pour le voisinage.

En cas d'incendie, des gaz et des fumées issus de la combustion seront émis. Étant donné le peu de diversité des produits stockés, il est difficile de connaître avec précision la nature et la quantité de gaz émis. Ils se composeront principalement d'oxyde de carbone et vapeur d'eau. Ces gaz seront dispersés par les mouvements atmosphériques locaux et ne présentent pas un danger pour le voisinage ; seules les équipes d'intervention devront prendre les mesures nécessaires pour assurer leur sécurité autour du sinistre. Ce risque est inexistant.

Impact possible sur le niveau sonore :

Les principales sources de bruit liées à l'établissement sont le trafic des camions transitant sur le site uniquement. Le niveau de bruit moyen et l'émergence en limite de propriété ont été définis suivant les normes fixées par le décret du 23/01/97, en période de jour et de nuit.

Impact possible sur les déchets :

Les déchets issus de l'activité sont faibles, non dangereux et traités par des entreprises spécialisées (papier, cartons, bois).

Impact possible sur le transport :

Le trafic routier lié à l'établissement s'inscrit dans le trafic routier observé sur la zone d'exploitation.

Impact possible sur la santé :

Dans le cadre d'un fonctionnement normal, l'activité du site ne présente aucun danger pour la santé des populations voisines du site. C'est lors d'un dysfonctionnement éventuel entraînant un accident (incendie) que l'environnement proche pourrait être touché. La première habitation est à 135 m du site.

Evènements accidentels - Classification par nature :

- **Incendie :**

C'est l'événement le plus envisageable concernant l'activité.

Les effets d'un incendie partiel seront pratiquement nuls pour l'environnement, compte tenu des dispositions constructives prises pour empêcher la propagation d'un feu dans les installations ainsi que des moyens mis en œuvre.

De plus, du fait de l'éloignement des constructions sensibles, des établissements exploités par des tiers et l'aménagement extérieur autour des bâtiments pour permettre une intervention efficace des services d'incendie, tout risque de propagation de feu vers des installations tierces est à exclure sur ce site.

Dans tous les cas, ils seront circonscrits dans l'enceinte du site.

Les moyens de prévention et protection mis en place sont détaillés dans l'étude.

L'exploitant a mis et mettra en place les mesures adaptées afin de diminuer son impact, compte tenu des évolutions techniques et de ses possibilités d'investissement.

Cartographie des conséquences des scénarios majorants :

